

**MILLER
THOMSON
POULIOT** SENCRL

Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

La Tour CIBC, 31^e étage
1155, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6
Téléphone : 514.875.5210
Télécopieur : 514.875.4308
www.millerthomsonpouliot.com

Le 28 mai 2008

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : (514) 871-5476
ltremblay@millerthomsonpouliot.com

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande de fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère Inc. et demande de modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009 – Phase II
Dossier : R-3665- 2008
Notre dossier : 111216.0053

Chère consoeur,

Suite au dépôt des demandes d'intervention dans le cadre de la Phase II du dossier mentionné en titre et tel que le prévoit la décision D-2008-063, la présente a pour but de faire part à la Régie des commentaires de Gazifère à l'égard de la demande d'intervention de l'ACIG.

Dans sa demande, l'ACIG annonce qu'elle entend participer activement à la Phase II du présent dossier sur la question du taux de rendement. Or, le taux de rendement sera établi au moyen du mécanisme d'ajustement automatique qui a été approuvé par la Régie dans les décisions D-99-09, D-2000-48 et D-2001-55. En effet, dans la décision D-2006-158, la Régie a reconduit ce mécanisme pour la durée du mécanisme incitatif relatif à l'établissement du revenu de distribution. Gazifère n'entend pas remettre en question les paramètres utilisés dans l'application de ce mécanisme ni soumettre de demande particulière à la Régie à ce sujet. Elle n'anticipe donc aucune problématique reliée à l'établissement du taux de rendement.

Dans ces circonstances, nous souhaitons obtenir des précisions quant aux intentions de l'ACIG afin de permettre à notre cliente d'évaluer de façon plus éclairée la demande d'intervention de cette dernière sur cette question et d'en cerner la portée.

**MILLER
THOMSON
POULIOT** SENCRL

Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

- 2 -

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON POULIOT sencrl

Louise Tremblay
LT/lid

c.c. (par courriel seulement)
Me Guy Sarault (ACIG)
Me André Turmel (FCEI)
Me Stéphanie Lussier (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Geneviève Paquet (GRAME)
Me Steve Cadrin (UMQ)

2219408_1.DOC